

Paris, le 8 septembre 2021

Oui, il est urgent d'investir massivement dans les compétences !

Réaction aux annonces du Premier ministre

A l'issue du Séminaire gouvernemental, le Premier ministre a annoncé le 8 septembre 2021 « un plan ambitieux d'investissement dans les compétences » présenté au plus tard à la fin du mois pour répondre aux tensions sur les recrutements.

Si elle n'est pas le seul facteur des pénuries de main d'œuvre, la question de l'adaptation des compétences est en effet un sujet central pour la relance et la transformation de notre économie.

Des mesures importantes de soutien ont été prises en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes par l'alternance. Elles ont eu un impact direct et fort sur l'apprentissage.

En revanche, les mesures de France Relance relatives à la formation des salariés en poste nécessitent des adaptations pour renforcer leur impact pour les entreprises et pour les salariés. Des mesures de soutien comme le 'FNE-Formation', le dispositif 'Trans Co' ou 'Pro A' restent trop difficiles d'accès.

L'accent doit être mis sur la formation des salariés dans les PME qui ne bénéficient plus d'incitation à l'investissement compétences. Le risque est double : une montée de l'insécurité des actifs face à des métiers qui se transforment, et un décrochage rapide de notre pays quand le reste du monde investit massivement dans les compétences pour renforcer sa compétitivité.

La FFP* a proposé plusieurs mesures qui restent d'actualité pour une véritable ambition sur les compétences¹. Le FNE-Formation devrait être élargi aux formations courtes et opérationnelles adaptées à la reprise d'activité et à la transformation des entreprises. Elle préconise également l'instauration d'un crédit d'impôt pour encourager les PME à investir dans les compétences. Le Compte Personnel de Formation (CPF) doit pouvoir être plus facilement mobilisé dans le cadre d'un investissement conjoint entre l'employeur et les salariés.

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi, la priorité est d'accélérer leur entrée dans des formations répondant à de réels besoins des entreprises. La FFP propose de permettre l'entrée en POE dès le préavis du salarié. Les demandeurs d'emploi de longue durée, notamment les seniors, pourraient bénéficier d'un abondement exceptionnel de leur CPF.

« Le Gouvernement a raison de vouloir donner une nouvelle ambition à la politique d'investissement dans les compétences. Il est urgent d'apporter des mesures simples et opérationnelles pour les entreprises et les salariés. Les acteurs de la compétence sont mobilisés pour accompagner la relance et répondre à l'évolution des métiers. » affirme Pierre Courbebaisse, le président de la FFP.

¹ Voir notamment « [Investir dans les compétences pour reconstruire l'économie](#) », Asterès pour la FFP, Juin 2020

*La FFP change de nom et deviendra prochainement « [Les Acteurs de la Compétence](#) »

Contact Presse : Naïs LAURANDEL - 01 44 30 48 93 - nlaurandel@ffp.org

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente plus de 1200 entreprises de formation et du développement des compétences. Depuis trente ans au service de la représentation et de la promotion du développement des compétences, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de près de 3 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.